

MODALITES D'ORGANISATION THEORIQUES ET PRATIQUES

Horaires d'ouverture du bureau :

- mardi : 9h-12h30 / 14h-17h
- mercredi : 9h-12h30 / 14h-17h
- jeudi : 9h-12h30 / 14h-17h
- vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
- samedi : 9h-13h

Contact :

0262.43.09.80

contact@auto-ecole48.re

FORMATION THEORIQUE

L'inscription à la formation au code donne accès à :

- la formation sur internet. L'élève obtient des accès pour le site Prépacode avec la possibilité d'effectuer des séries thématiques, des séries d'entraînement ou des examens blancs. Cet entraînement peut être effectué en salle ou à domicile.
- Un suivi personnalisé de la formation pour permettre d'obtenir le niveau examen avant la fin du forfait.
- La formation en salle avec des cours théoriques sur des thèmes précis (vitesse, alcool...). Ces cours sont animés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

FORMATION PRATIQUE

Suite à l'obtention de l'examen du code de la route et à la réalisation de l'évaluation de départ, l'élève commencera les leçons de conduite.

Le planning de conduite est organisé en accord avec les disponibilités de l'élève et de son budget. Le but étant d'avoir la formation la plus continue possible pour améliorer la progression.

Chaque leçon de conduite à une durée de 55min réparti de la façon suivante :

- 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail,
- 45 minutes de conduite effective,
- 5 minutes pour faire le bilan de la leçon,

L'avancement de l'élève dans le parcours de formation est effectué à l'aide d'un livret de conduite numérique (Mounki), qui permet à l'élève et aux parents de toujours savoir quelle étape de la formation nous nous trouvons.

Des bilans réguliers seront organisés pour adapter la durée de la formation.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite par mail à l'adresse : contact@auto-ecole48.re. Les réclamations seront traitées et une réponse sera apporté dans les 48h suivant la réception.

Vous pouvez également saisir le médiateur à l'adresse :

M le médiateur du conseil national des professions de l'automobile (CNPA)

43 bis route de Vaugirard - CS 80016